



Saisie sur salaire en attente

Par **Audrey Verrat**, le **26/02/2017** à **20:10**

Bonjour à tous,

J'ai été propriétaire d'un appartement en 2010 que j'ai gardé 3 ans. Suite à la perte de mon emploi je n'ai pu honorer mon crédit jusqu'au jour où les huissiers sont venus taper à ma porte. Après la vente aux enchères de mon appartement il y a 3 ans il me restait à devoir encore de l'argent à la banque m'ayant accordée le prêt.

La Banque de France m'a informé en mai 2015 qu'ils étaient au courant que j'avais désormais retrouvé un emploi et qu'ils allaient mettre en place une saisie sur salaire à partir de septembre 2015.

A ce jour, je suis toujours sans nouvelles de la Banque de France et aucune saisie sur salaire n'a encore été effectuée.

Est ce que quelqu'un sait si j'ai été exonérée ? Ou autre... ?

Je sais que ça paraît surréaliste mais on ne sait jamais.

Merci d'avance pour vos réponses.

Par **louison123**, le **27/02/2017** à **10:52**

Ce n'est pas la BDF qui effectue la saisie sur salaire.

Votre créancier doit détenir un titre exécutoire et présenter une requête pour la saisie sur salaire.